

25 SEPTEMBRE 2018

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur jeudi le 25 septembre 2018

Monsieur Mario Besner, directrice générale par intérim est aussi présente et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance extraordinaire est ouverte à 19h00.

Environ 10 personnes étaient présentes dans la salle.

2018-07-207 - Présence des membres et adoption de l'ordre du jour:

Il est proposé par Madame Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur le conseiller François Ledoux, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour, à savoir :

1- **Présence des membres et adoption de l'ordre du jour:**

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;
Monsieur François Ledoux, au poste No. 6.

- 2- Résolution exigences de conformité (formulaire de l'eau potable 2017
- 3- Résolution approuvant l'octroi du mandat à J. Dagenais architecte pour la préparation de l'appel d'offre dans le cadre du projet MADA-PIQM no. 557749;
- 4- Période de questions relative aux sujets portant sur l'ordre du jour ;
- 5- Levée de la séance extraordinaire.

∞ ADOPTÉ ∞

2018-09-245- Résolution concernant les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire :

Considérant que le formulaire de l'eau potable 2017 pourra être approuvé par le MAMOT sous certaines exigences;

Considérant que ces exigences touchent le débitmètre de l'usine de l'eau potable de la municipalité soit :

1. Respecter les conditions du manufacturier pour le débitmètre en place.
2. Respecter les conditions du manufacturier pour le débitmètre de référence de façon à réaliser adéquatement la vérification annuelle de la précision du débitmètre.
3. Installer un enregistreur de données au réservoir situé en aval du débitmètre à la distribution de l'eau potable.
L'enregistreur de données doit enregistrer au minimum une

25 SEPTEMBRE 2018

donnée horaire du volume d'eau distribuée ou emmagasinée.
De plus l'enregistreur de données devrait être précis au litre.

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que le conseil municipal s'engage à respecter, d'ici le 31 décembre 2018, les exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Les conditions d'engagement seront inscrites au contrat rédigé par la FQM.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Ève Boutin	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

∞ ADOPTÉ ∞

2018-09-246 - Résolution octroi du mandat à J. Dagenais architecte et associés Inc pour la préparation de l'appel d'offre dans le cadre du projet MADA-PIQM;

Considérant la résolution 2017-02-21 approuvant le PIQM_MADA et les conditions exigées au protocole d'entente;

Considérant la signature du protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur;

Considérant les conditions particulières du protocole d'entente quant aux documents à fournir au Ministre notamment un document d'appel d'offre;

Considérant l'offre de service de J. Dagenais architectes et associés Inc de préparer les documents d'appel d'offre et de 1 800 \$ pour les suivis de chantier;

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'octroyer à J. Dagenais architectes et associés de préparer les documents d'appel d'offre et suivi de chantier dans le cadre du projet PIQM-MADA no 557749.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2	X	
Madame Marie-Eve Boutin	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

25 SEPTEMBRE 2018

∞ ADOPTÉ ∞

POINT 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS 19H05

2018-07-247- - Levée de la séance extraordinaire.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Richard Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lestage et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour étant tous épuisés, la séance est close à 19h10

Lise Sauriol, mairesse

Mario Besner Directeur général par intérim

∞∞∞